

entendre. Je suis même prêt à chuchoter ce que j'ai à dire dans l'oreille de l'honorable député. Ce serait encore mieux que de vouloir bâcler l'affaire aux derniers moments de la session.

L'hon. M. CHEVRIER: Personne ne le tente.

M. BOUCHER: J'espère qu'au tout début de la prochaine session, le Gouvernement instituera un comité ou remettra en fonctions celui qui existe à l'heure actuelle. La tâche est immense et le public demande des éclaircissements sur la disposition de nos biens de guerre. J'invite les autorités à donner à cette question plus de publicité afin que la population sache que tout se passe normalement.

M. CASTLEDEN: Quelle est la valeur des biens de guerre vendus jusqu'ici, ou jusqu'au 1er octobre disons, au gouvernement des Pays-Bas? Quels en ont été le coût initial et le prix de vente?

L'hon. M. CHEVRIER: On me dit que le président de la Corporation des biens de guerre a déjà fourni la réponse. Il a soumis au comité un état sommaire des ventes effectuées par le séquestre jusqu'au 30 novembre 1945. Il s'agissait d'un document de dix à quinze pages.

M. HACKETT: Le ministre peut-il nous indiquer la valeur des biens de guerre remis à la Corporation des biens de guerre?

L'hon. M. CHEVRIER: M. Berry l'a indiquée au cours de son témoignage devant le comité.

M. HACKETT: Je voulais en savoir le coût.

L'hon. M. CHEVRIER: On trouve le renseignement au compte rendu des délibérations du comité, fascicule n° 6, dans l'état sommaire des ventes effectuées par le séquestre jusqu'au 30 novembre 1945. Tout y est indiqué, le coût initial, le prix de vente, les conditions, ainsi que le pourcentage récupéré.

M. HACKETT: Mais ce n'est que jusqu'au...

L'hon. M. CHEVRIER: Au 30 novembre 1945.

M. CASTLEDEN: L'état ne comprend pas les biens qui se trouvaient outre-mer et qui ont été vendus aux autorités néerlandaises. Autre question: Quel a été le montant des commissions de ventes versées ou accordées jusqu'ici par la Corporation des biens de guerre?

L'hon. M. CHEVRIER: Sauf erreur, l'honorable député a fait inscrire cette question au *Feuilleton*. Je regrette de ne pas posséder

[M. Boucher.]

le renseignement mais je demanderai aux hauts fonctionnaires du ministère de la Reconstruction s'ils sont en mesure de le fournir à ma place.

M. PROBE: Combien de vêtements et d'équipement militaires a-t-on vendus, le cas échéant, au gouvernement hollandais pour utilisation sur les mers orientales?

L'hon. M. CHEVRIER: La vente d'équipement militaire aux autorités hollandaises relève du ministère des Munitions et approvisionnements. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'articles déclarés excédentaires et livrés à la Corporation des biens de guerre. Le ministère des Munitions et approvisionnements en disposerait par ses agents. Ce sont là tous les renseignements que je puis donner.

M. PROBE: Le premier ministre nous a promis que nous jouirions d'une certaine latitude dans nos questions. Je ne cherche pas à embarrasser inutilement le ministre, mais ma demande me semble raisonnable.

L'hon. M. CHEVRIER: Je ne dis pas le contraire. Je soutiens que ce matériel est la propriété du ministère des Munitions et approvisionnements et non celle de la Corporation des biens de guerre. Tant qu'il n'aura pas passé aux mains de cette dernière, il m'est impossible de fournir les renseignements.

M. CASTLEDEN: A ma question sur la quantité d'équipement vendu aux autorités néerlandaises, le ministre vient de répondre que le renseignement se trouve au fascicule n° 6 des délibérations. L'état qui s'y trouve n'est qu'un sommaire des ventes de terrains et de bâtiments effectuées par le séquestre. Il n'a aucun rapport avec les 130,000 couvertures et les autres articles vendus au gouvernement néerlandais.

L'hon. M. CHEVRIER: Si l'honorable député veut bien se reporter à l'annexe du volume 3, page 98, il y verra sous le titre "Sommaire des ventes", le montant global des ventes à l'étranger, qui est de \$4,039,605.80. Le gouvernement néerlandais n'occupe pas une place spéciale par rapport aux autres acheteurs, mais on y trouve les détails des ventes et le total.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES FINANCES

51. Administration, \$639,578.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Toute personne d'intelligence moyenne saisit la nécessité d'économiser aujourd'hui tout le temps possible. La vivacité du ministre des Affaires des anciens combattants est toujours là pour nous le rappeler. Mais, dans le moment, notre tâche ne consiste pas uniquement à disposer de millions et même de dizaines.